



Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e d'édition, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE AIX MARSEILLE, session 2024

Le président d'Aix-Marseille Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e d'édition, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE AIX MARSEILLE, au titre de l'année 2024 :

Monsieur RUGGIERO Raffaele, pu 1c, président, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame GUARDIOLA Amélie, assistante ingénieure, vice-présidente, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur CARON Yves, ige, expert, Université d'Avignon, Avignon.

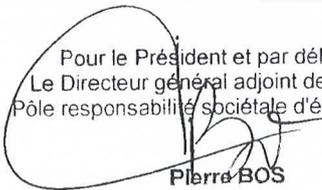
Monsieur LECLAIRE Jean-Christophe, ingénieur de recherche hors classe, Université de Nice, Nice.

Madame ROUSSEAU Véronica, ige, Aix Marseille Université, Marseille.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Marseille, le 5 septembre 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général adjoint des services
Pôle responsabilité sociétale d'établissement


Pierre BOS